

Vivons heureux, vivons séparés

De plus en plus de Belges vivent une relation amoureuse à distance. Principalement avant trente ans, mais aussi après quarante. La notion de « couple » change tandis que l'épanouissement personnel est davantage privilégié.

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

Notre couple s'est construit dans la passion mais aussi dans la douleur consécutive à nos séparations respectives. Il a donc d'abord fallu panser les plaies et trouver un nouvel équilibre de couple, entre un homme et une femme. J'avais des enfants, Marc n'en avait pas. Il y avait, je pense, des craintes de part et d'autre. De son côté, de vivre avec des enfants en bas âge qui n'étaient pas les siens. De mon côté, l'intrusion d'un homme "complexe" dans la vie de mes enfants m'effrayait un peu. J'ai eu le sentiment de devoir les "protéger" et, moi-même, d'être d'abord rassurée. Marc a déménagé à Liège pour des raisons professionnelles. Cela ne faisait pas peur à la Liégeoise d'origine que je suis, mais la distance a accentué cette forme particulière de construction de couple.

Nancy est une Brabançonne qui fait, depuis treize ans, partie de ces couples belges qui s'aiment mais choisissent de vivre séparément, à l'instar de Laurence Bibot et de Marka, les parents d'Angèle. Cette relation *Living apart together* (LAT ou vivre à part ensemble) a été la surprise de l'enquête « Générations et genre (GGS) » réalisée entre 2008 et 2009 dans le cadre du programme international du même nom initié par les Nations unies. Depuis lors, plus aucune étude chiffrée n'a été réalisée sur le sujet en Belgique. En France, où d'aucuns parlent de « célicouples », l'Institut national d'études démographiques (Ined) a, lui, enquêté auprès de 359.695 personnes de 18 à 103 ans, et en a déduit dans un ouvrage de 2018 que quelque 3,8 millions de Français avaient choisi d'adopter ce qui pourrait être une nouvelle devise : « Vivons heureux, vivons séparés. » L'Ined note aussi que ce chiffre est en augmentation lente.

« Cette tendance est équivalente dans à peu près tous les pays d'Europe occidentale », note le Dr Pierre-Yves Wauthier, socioanthropologue chargé de cours à l'École de sexologie et des sciences de la famille de l'UCLouvain. « Avec certaines nuances, comme le cadre législatif ou immobilier. Quand on habite Genève ou Bastogne, on n'a pas le même genre de problèmes pour se loger. Quoi qu'il en soit, décider de rester séparés demande des moyens financiers supplémentaires pour multiplier les lieux de résidence. C'est aussi valable pour les couples divorcés. A la différence près qu'en Belgique, lorsqu'on est chômeur isolé, on a davantage d'allocations que lorsqu'on est cohabitant... »

« Une question de temporalité »

L'enquête belge du GGS montrait que le phénomène touchait davantage les 20-24 ans (39,6 % des cas), devant les quadragénaires (15,4 %) et les quinquas (11,2 %). Des pourcentages qui n'étonnent pas notre spécialiste : « Tout est question de temporalité. Emménager est un peu vu comme un stade de la formation du couple. Dans les années cinquante, des jeunes adultes quittaient le foyer parental, entraient sur le marché du travail, formaient un couple et

faisaient des enfants. Aujourd'hui, le temps des études s'allonge, trouver un travail est plus compliqué et l'augmentation des prix de l'immobilier n'a pas arrangé la situation. Pour les plus de 45 ans, il y a une nouvelle tendance à entamer une relation que l'on pourrait caractériser de "sexo-affective" sans que l'on soit certain de savoir quand dire à la famille et aux amis qu'on a une nouvelle relation. Les parents solos post-séparation sont, eux, un peu inquiets car ils comprennent le risque de s'engager dans une relation à deux car leur expérience précédente s'est soldée par une rupture. Ils hésitent et préfèrent garder le conjoint à distance parce qu'ils n'ont pas envie que les enfants le rencontrent

ou que ce conjoint prenne la place d'un parent existant, tout en s'offrant la possibilité d'avoir un épanouissement personnel dans le cas d'une garde parta-

gée. »

La Bruxelloise Sylvie nous explique ainsi avoir choisi la relation à distance il y a trois ans pour éviter les tensions entre les enfants du nouveau couple : « Il s'agissait d'un choix purement éducatif et il en allait de notre bien-être physique et mental, mais c'est un choix assez complexe à vivre au quotidien. Le sentiment d'isolement est très présent. Cela va être difficile d'attendre que nos enfants quittent la maison pour revivre ensemble. »

« Changement de vocabulaire »

Et Pierre-Yves Wauthier d'ajouter : « On assiste à une sorte de "banalisation" de la rupture, même si ce n'est pas banal pour les personnes qui la vivent. Cela explique que des couples en formation hésitent à emménager ensemble. Et les personnes qui ont déjà vécu en couple et qui décident volontairement de ne plus le faire remettent en cause le poids d'une certaine tradition qui voulait que si on faisait couple, c'était qu'on avait l'intention d'emménager un jour. Certains disent même désormais qu'ils sont "en relation". Il y a un changement de vocabulaire qui laisse entrevoir un changement de sens. D'autant plus important que les unions informelles ont tendance à être plus fragiles. L'occasion pour certains de se demander finalement ce qui est bon pour leur épanouissement personnel. »

Ce que la Liégeoise Marie-Anne, ensemble à distance depuis vingt-cinq ans, traduit par un : « Nous vivons chacun nos vies selon nos choix, nos entourages, nos familles et nous convenons de nos disponibilités pour nous revoir pendant une période plus ou moins longue »

Et Nancy de conclure : « Nous nous appelons tous les jours, deux à trois fois. On se connaît par cœur. Nous ne voyons que les avantages... Marc peut sortir avec ses amis, avoir ses moments persos avec ses propres programmes télé et son désordre. De mon côté, j'ai ma vie avec mes enfants, mon boulot, mes activités annexes, mes amis... Et ensemble nous avons nos habitudes à deux. Les enfants apprécient aussi cet équilibre d'avoir leur maman rien qu'à eux et de voir Marc de temps en temps. Maintenant, ils grandissent... Peut-être que plus tard, quand ils seront partis, nous ressentirons le besoin de vivre ensemble. Mais on ne se dit pas qu'on doit le faire absolument. Les choses sont bien comme ça aussi. »

« Une relation n'a pas besoin d'un même toit »

L'enquête « Générations et genre » a été réalisée entre février 2008 et mai 2010. Y ont répondu 7.136 personnes de 18 à 79 ans, dont 52 % de femmes, 54,1 % de Flamands, 9,1 % de Bruxellois et 36,9 % de Wallons. Une enquête qui montrait que le mariage attirait davantage en Région flamande alors que la cohabitation était plus prisée en Région wallonne et que la capitale comptait le plus de personnes isolées. Un professeur de droit de la VUB, Michel Maus, a cependant découvert la réalité des quelque 10 % de relations à distance et a décidé, depuis, de plaider auprès du monde politique pour une reconnaissance de cette réalité sociale en termes juridiques.

Pourquoi ce combat ?

On ne peut pas nier que ce type de relations n'a plus un côté marginal. A côté du mariage et de la cohabitation, on doit se battre pour faire en sorte que les relations à distance soient reconnues comme une nouvelle forme de cohabitation, avec la possibilité de s'inscrire comme tel à la commune. Avec des témoins qui viendraient éventuellement confirmer la permanence de la relation.

Après tout ce temps, les lignes n'ont pas bougé... **Je dois reconnaître que changer la loi est plus compliqué que changer les mentalités. Le défi reste là cependant. Qui peut prétendre que la distance est un obstacle quand une personne représente beaucoup pour une autre ? Une relation amoureuse n'a pas besoin d'un même toit pour être durable.**

Que faire alors ?

Viser la fiscalité pour tout ce qui concerne les successions. C'est dans ce domaine que je vais désormais me concentrer. Il me semble en effet normal que ces nouveaux couples puissent avoir envie de pouvoir léguer un immeuble ou des biens au cas où l'un d'eux venait à disparaître. Aujourd'hui, ces « partenaires » sont considérés comme des étrangers à qui l'on applique les plus hauts taux, soit 55 % à partir de 75.000 euros en Flandre et 80 % au-delà de 75.000 euros en Wallonie et à Bruxelles. J.-P.D.V.

« Tout est question de temporalité. Emménager est un peu vu comme un stade de la formation du couple », explique Pierre-Yves Wauthier, socioanthropologue à l'UCLouvain.

© DR.

On assiste à une sorte de « banalisation » de la rupture, même si ce n'est pas banal pour les personnes qui la vivent. Cela explique que des couples en formation hésitent à emménager ensemble

Pierre-Yves Wauthier

Socioanthropologue à l'UCLouvain

